

# MON ÉNERGIE TOUT COMPRIS

## POUR VOUS AIDER À CHANGER VOTRE CHAUDIÈRE EN FAISANT DES ÉCONOMIES

✓ GAZ, ÉLECTRICITÉ, BOIS...  
CHOISISSEZ VOTRE  
ÉNERGIE

✓ DU FINANCEMENT À  
L'INSTALLATION

✓ UN ACCOMPAGNEMENT  
PAR DES ÉQUIPES  
PROCHES DE  
CHEZ VOUS

[www.lenergietoutcompris.fr](http://www.lenergietoutcompris.fr)



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

# AVEC L'OFFRE TOTAL «MON ÉNERGIE TOUT COMPRIS»

PROFITEZ DE NOMBREUSES AIDES ET D'UN ÉVENTAIL DE SERVICES POUR CHANGER VOTRE ANCIENNE CHAUDIÈRE<sup>(1)</sup>, EN ÉTANT ACCOMPAGNÉ PAR DES ÉQUIPES PROCHES DE CHEZ VOUS.

## AIDES FINANCIÈRES CUMULEZ LES PRIMES !



### JUSQU'À 5 500 € DE PRIME!<sup>(2)</sup>

Total vous donne un coup de pouce pour changer votre chaudière avec des primes modulées en fonction de vos revenus et de l'énergie choisie.



### DES AIDES COMPLÉMENTAIRES DE L'ANAH<sup>(3)</sup>

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat accorde, sous conditions de ressources, jusqu'à 50 % du montant des travaux hors taxes.



### UNE AVANCE DE TRÉSORERIE

Total soutient votre pouvoir d'achat en limitant votre avance de trésorerie sur vos travaux de changement de chauffage, grâce au versement direct des primes et des aides de l'ANAH à votre installateur.



### UN CRÉDIT D'IMPÔT

Le crédit d'impôt pour la Transition Énergétique permet de déduire de l'impôt sur le revenu les dépenses éligibles (montant plafonné). Si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt, l'excédent est remboursé.

## ACCOMPAGNEMENT PAS À PAS !



### CHOISISSEZ VOTRE ÉNERGIE

Total, distributeur multi-énergies, vous aide à choisir votre future énergie de chauffage : gaz, bois, électricité... Le simulateur [www.lenergiesoutcompris.fr](http://www.lenergiesoutcompris.fr) vous permet de tester plusieurs solutions.



### CONFIEZ-NOUS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour un parcours simplifié, Total vous accompagne dans vos démarches afin d'obtenir les aides éventuelles de l'ANAH et préparer avec vous votre demande de crédit bancaire à taux zéro.



### BÉNÉFICIEZ D'UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

Total vous propose plusieurs installateurs agréés RGE aux qualifications professionnelles requises pour installer un matériel de qualité avec l'énergie de votre choix.



### DES ÉQUIPES DE PROXIMITÉ

En travaillant avec des acteurs locaux, Total vous garantit des relations de confiance et une vraie disponibilité, pour une gestion de votre projet simplifiée.



### ISOLEZ VOTRE MAISON

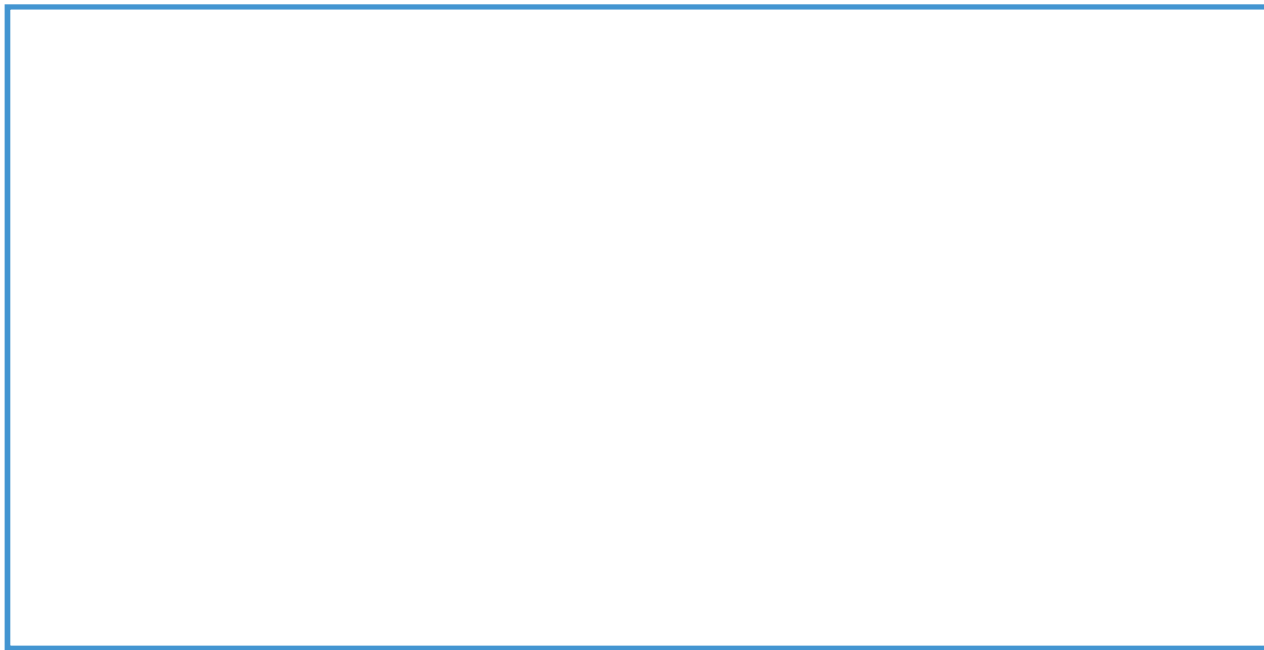
Parce que l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas, pensez à l'isolation ! Total vous accompagne également pour vos travaux d'isolation des combles perdus et des planchers bas.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur  
[www.lenergiesoutcompris.fr](http://www.lenergiesoutcompris.fr)

# RENDEZ-VOUS SUR WWW.LENERGIETOUTCOMPRIS.FR

## 09 800 900 08

(prix d'un appel local)



Retrouvez nos partenaires sur notre site [lenergiesoutcompris.fr](http://www.lenergiesoutcompris.fr) :  
<https://www.lenergiesoutcompris.fr/aides-et-financement/mon-energie-tout-compris>

OFFRES RÉSERVÉES AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANT PARTICULIERS RÉSIDANT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, HORS CORSE.

- (1) Pour prétendre à l'offre « Coup de pouce Chauffage », l'équipement posé doit être en remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz autre qu'à condensation. L'équipement posé peut être une chaudière biomasse, une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau ou une chaudière gaz très haute performance énergétique, et doit répondre aux exigences de performances relevant de la charte Coup de pouce fixée par l'arrêté du 31 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014. Dans le cas d'une chaudière, elle doit être équipée d'un régulateur relevant de l'une des classes IV, V, VI, VII ou VIII telles que définies au paragraphe 6.1 de la communication de la Commission 2014/C 207/02 dans le cadre du règlement (UE) n° 813/2013
- (2) Selon vos conditions de ressources et la localisation de votre logement (voir barème sur le site [lenergiesoutcompris.fr](http://lenergiesoutcompris.fr)), vous pouvez bénéficier d'une prime jusqu'à :

- 1 400 € pour l'installation d'une chaudière gaz très haute performance énergétique dont l'efficacité saisonnière est supérieure ou égale à 92 %
- 5 500 € pour l'installation d'une pompe à chaleur dont l'efficacité saisonnière est supérieure ou égale à 111 % pour les PAC moyenne et haute température, 126 % pour les PAC basse température
- 5 500 € pour une chaudière biomasse de classe 5 ou bénéficiant du label flamme verte.

Pour prétendre à l'offre bonifiée Coup de Pouce « Mon Energie Tout Compris », le bénéficiaire doit faire appel aux marques partenaires et aux prestataires référencés par Total (listing disponible sur simple demande via le formulaire contact sur [www.lenergiesoutcompris.fr](http://www.lenergiesoutcompris.fr)).

(3) Les barèmes varient selon la localisation et le type du logement, la composition et les ressources du foyer. Pour la notion de ménage très modeste, pour une personne seule, le plafond est de 14 790 € et passe à 20 470 € en Île-de-France. Revenu fiscal de référence indiqué sur votre feuille d'impôts pour le revenu fiscal de l'année 2018 (date de référence juin 2019) ; voir barème sur le site [lenergiesoutcompris.fr](http://lenergiesoutcompris.fr). La responsabilité de Total Marketing France ou celle de ses filiales ne saurait être engagée dans le cas de non attribution ou d'attribution minimisée de l'aide Anah. (Valable jusqu'au 31 décembre 2019).

L'offre « Mon Energie Tout Compris » est susceptible d'évoluer en totalité ou en partie en fonction des modifications législatives et réglementaires relatives aux économies d'énergie.

